

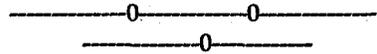
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-DIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**



SIXIÈME COMMISSION

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR

**«L'ÉTAT DE DROIT AUX NIVEAUX
NATIONAL ET INTERNATIONAL»**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Madame Mariame FOFANA
Ambassadeur
Représentant Permanent Adjoint
Chargé d'affaires a.i.

New York, le 14^e octobre 2015

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de notre Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation dans la conduite de nos travaux.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par l'Afrique du Sud au nom de groupe africain.

Monsieur le Président,

L'état de droit, en ce qu'elle demeure une valeur partagée, mérite qu'une attention particulière lui soit accordée afin de mieux cerner ses différentes implications, gage de sa pleine mise en œuvre aux niveaux national et international.

L'état de droit est de nos jours, l'une des valeurs cardinales pour un développement harmonieux aussi bien sur le plan individuel que collectif.

Au delà de la diversité de nos systèmes politiques et des différences culturelles, les principes et règles de l'état de droit devraient être partagée par tous les Etats épris de paix, de liberté et de justice telle que consignée dans la charte des Nations unies. Cette Charte, à laquelle nous avons tous adhéree, devrait servir de base juridique pour mieux enraciner l'état de droit.

Monsieur le Président,

La promotion de l'état de droit au niveau international ne saurait prospérer si elle n'est pas relayée au plan national par l'édification d'Etats démocratiques et d'institutions solides, respectueuses de la loi et répondant aux aspirations profondes des citoyens.

C'est dans cette optique qu'après l'Etat d'exception, caractérisée par la révolution de 1984-1987, le Burkina Faso a opté pour le retour à une vie constitutionnelle normale en 1991 avec l'avènement de la IV République par l'adoption de la Constitution du 02 juin 1991. Depuis lors, le Burkina Faso œuvre à l'enracinement de la démocratie, indissociable pour nous de l'Etat de droit, par la tenue régulière d'élections présidentielle, législatives et municipales et la mise en place d'institutions républicaines, notamment le Conseil constitutionnel; le Médiateur du Faso (l'Ombudsman); le Conseil Économique et Social; le Conseil Supérieur de la Communication; l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes; la Commission de l'informatique et des libertés; la Commission Nationale des droits humains, la Commission Electorale Nationale Indépendante, etc.

Ce dispositif institutionnel est encadré par un environnement juridique favorable au contrôle de l'autorité de l'Etat et à l'épanouissement des personnes, à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales garantie par la Constitution et à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents en la matière.

En appui aux activités de ces institutions, des journées portes ouvertes de la justice, des journées des détenus et des audiences foraines sont régulièrement organisées. Dans la même dynamique, le Gouvernement a mis en place un plan de communication sur les dossiers sensibles de droit et de justice. Des informations sur des questions de justice et de droit sont mises également à la disposition des populations. A cet effet, une maison de l'avocat a été créée et des dispositions exceptionnelles prises, telles que la mise en place d'un fond d'assistance judiciaire pour les personnes démunies.

A côté de ces mécanismes étatiques, évoluent des contre-pouvoirs au nombre desquels on peut citer le Cadre de concertation des parties politiques, une presse libre, une société civile très dynamique assez remarquable en Afrique. Certaines organisations de la société civile s'illustrent dans le domaine de l'assistance juridique aux populations à travers des boutiques de droit, des cliniques juridiques, des structures d'écoute, d'orientation, d'appui-conseil et de l'assistance volontaire.

Monsieur le Président,

En dépit de ces avancées notables, beaucoup reste à faire au Burkina Faso. Le fléau de la corruption et la culture de l'impunité illustrés par le non traitement de certains dossiers judiciaires emblématiques ont entachés l'image de mon pays et réduire la confiance des burkinabé en leurs institutions.

De surcroit, le Burkina Faso n'a pas réussi à créer les conditions d'un environnement propice à une alternance démocratique tant souhaitée par sa population. Toute chose qui a conduit à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 pour dire non à la révision de l'article 37 sur la limitation du mandat présidentiel.

La tentative de modification de l'article 37 de la Constitution a été perçue par notre peuple comme un coup d'arrêt à la démocratie. Dès lors, les Autorités de la Transition, issues de la volonté populaire, se sont attelées à corriger les erreurs du passé. A travers la Charte de la transition, prolongement légitime de la Constitution, élaborée de manière participative et inclusive, le peuple burkinabé y a consigné ses aspirations profondes à vivre dans un environnement qui exalte les principes et règles de l'état de droit et enracine les valeurs de démocratie.

Dès lors, l'ensemble des forces vives a mis en place de façon consensuelle et inclusive des organes de la transition dont l'action devra permettre, à terme, de renouer avec une vie constitutionnelle normale.

Monsieur le Président,

Dès sa prise de fonction, le Gouvernement de la transition, attaché aux valeurs cardinales de justice et de paix, n'a eu de cesse de travailler à réconcilier l'appareil judiciaire avec les principes d'intégrité, d'indépendance et de probité. L'organisation, du 24 au 28 mars 2015, des Etats Généraux de la Justice et des Droits Humains qui ont abouti à l'adoption et à la signature du Pacte National pour le Renouveau de la Justice s'inscrit dans cette dynamique. L'adoption d'une loi sur la lutte contre la corruption est venue renforcer notre arsenal juridique.

En ce qui concerne le traitement des grands dossiers de crimes économiques et de sang, le Gouvernement a adopté le 4 mars dernier, un rapport relatif à l'état des grands dossiers en instance, les procédures étant en cours pour leur traitement diligent.

Monsieur le Président,

Face à ces remarquables avancées démocratiques opérées par la Transition, des forces, hostiles à l'intérêt supérieur du peuple burkinabé, ont tenté, le 16 septembre dernier, de faire obstacle à l'instauration d'une vie constitutionnelle normale. Une fois de plus, par une riposte nationale populaire, le peuple a fait échouer la tentative de coup d'Etat.

C'est le lieu pour ma délégation de renouveler la profonde gratitude du peuple et du gouvernement burkinabè à la communauté internationale pour son soutien au peuple burkinabè dans son légitime combat pour la restauration de la légalité républicaine.

Monsieur le Président,

L'état de droit étant un processus qui s'inscrit dans la durée, il nécessite donc des efforts continus et soutenus. Le Burkina Faso s'emploie à donner vie aux dispositions de la Charte de la Transition et de sa Constitution en complément aux conventions internationales qu'il a régulièrement signées et ratifiées.

Notre détermination à construire un Etat de droit respectueux de la loi sera vaine si nos populations continuent à souffrir de la faim, de la maladie et de la pauvreté. Face à ces immenses défis, notre volonté seule ne suffit pas. Aussi, mon pays sait-il compter sur la solidarité internationale pour un meilleur ancrage des principes et règles de l'Etat de droit au Burkina Faso, au service de l'épanouissement de son peuple.

Profondément attaché à la Charte des NU et soucieux de vivre dans un monde de paix et de solidarité, le BF, par ma voix forme le vœu que cette tribune offre l'occasion aux Etats de prendre des engagements utiles à l'implantation et à l'enracinement de l'état de droit à travers le monde.

Je vous remercie.